

Ville de Saint-Amable
MRC de Marguerite-D'Youville
Province de Québec

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Amable tenue à la salle Simon-Lacoste de l'Hôtel de ville, le **mercredi 2 juillet 2025** à compter de **19 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Stéphane Williams, maire
Madame Francine Nzang Essono, conseillère municipale (district 1 - des Boisés)
Monsieur Mathieu Daviault, conseiller municipal (district 2 - du Patrimoine)
Madame Vicky Langevin, conseillère municipale (district 3 - des Générations)
Monsieur Robert Gagnon, conseiller municipal (district 5 - des Horizons)
Monsieur Dany Charbonneau, conseiller municipal (district 6 - du Rocher)

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Stéphane Williams.

Sont également présents :

Monsieur Jean-Sébastien Ménard, directeur général
Maître Isabelle Paquette, greffière

Est absente :

Madame France Gosselin, conseillère municipale (district 4 - des Roseaux)

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire constate le quorum et il débute la séance avec l'adoption de l'ordre du jour.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

135-07-25

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE SUR LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS DU 2 JUILLET 2025 - ADOPTION

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Francine Essono
APPUYÉ PAR : Le conseiller Mathieu Daviault
et **RÉSOLU :**

D'ADOPTER, tel que présenté, l'ordre du jour de la séance extraordinaire sur le Programme triennal d'immobilisation 2026-2027-2028 du 2 juillet 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. FINANCES ET TRÉSORERIE

136-07-25

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2026-2027-2028 - ADOPTION

CONSIDÉRANT que conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil doit adopter le programme triennal des immobilisations 2026-2027-2028;

IL EST PROPOSÉ PAR : La conseillère Vicky Langevin
APPUYÉ PAR : Le conseiller Robert Gagnon
et **RÉSOLU :**

D'ADOPTER le programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028 au montant de 54 432 532 \$, dont 16 185 400 \$ sont consacrés à l'année 2026;

DE PUBLIER le document explicatif du programme triennal d'immobilisations 2026-2027-2028 dans le bulletin municipal L'Amablien, le tout conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., c.C-19).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTION

Il n'y a eu aucune question du public.

137-07-25

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Le conseiller Dany Charbonneau
APPUYÉ PAR : La conseillère Francine Essono
et RÉSOLU :

DE LEVER la séance à 19 h 28.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Stéphane Williams, maire

M^e Isabelle Paquette, greffière